



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue par voie de visioconférence, le mardi 5 mai à 19 h 38.**

Sont présents à cette visioconférence :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin  
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier  
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert  
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin  
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin  
Siège no 6 Madame France Bégin

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence :

- Monsieur le maire Eric Rouillard ;
- Madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit comme secrétaire d'assemblée.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**124033-05-2020** Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 30 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET PARTICIPATION PAR VISIOCONFÉRENCE
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 21 AVRIL 2020

**AQUEDUC – ÉGOUT - ORDURES**

5. SOUMISSIONS : PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT RUE DES ÉPINETTES



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

6. DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET  
D'ÉGOUT – ESTIMATION :

6.1 191, ROUTE 271

6.2 238, ROUTE 271

7. ÉTANGS D'ÉPURATION : PROPOSITION POUR LA MESURE DES  
BOUES

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8. RECONNAISSANCE DU TRAITEMENT PRIORITAIRE DE LA  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : LOT 4 698 176 - 70, 1RE  
RUE DU LAC-AUX-CYGNES

9. DEMANDE D'EXCLUSION À LA CPTAQ : AGRANDISSEMENT DU  
PARC INDUSTRIEL

FINANCES

10. COMPTES DU MOIS

11. PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA  
PÉRIODE 4

TRAVAUX PUBLICS

12. PROPOSITIONS : CONCASSÉ

13. PROJET RANG ST-JEAN : RECHARGEMENT

14. PROJET RANG 4 : RÉFECTION D'UNE PARTIE

15. CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE

16. TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE

17. MARQUAGE DES ROUTES

18. SCÉLLEMENT DES FISSURES

19. RÉPARATION : RÉTROCAVEUSE

20. TONTE DES PELOUSES

21. RUE RENAISSANCE : ÉCLAIRAGE DE RUE – PROPOSITIONS

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

22. OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE :  
ADOPTION DU BUDGET 2020

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÉCURITÉ CIVILE



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

23. SERVICE DES INCENDIES : ACHAT LAVEUSE INDUSTRIELLE – DÉCONTAMINATION DES BUNKERS
24. CONSTITUTION D'UNE ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
25. DEMANDE DE DON À LA FIRME WSP : ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR ET DE BUTS DE HOCKEY
26. POLITIQUE FAMILIALE : FORMATION D'UN COMITÉ

PERSONNEL

27. TÉLÉTRAVAIL : POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
28. CORRESPONDANCE
29. RAPPORT DES COMITÉS
30. AUTRES ITEMS
  - 30, 2<sup>E</sup> RUE LAC-RAQUETTE : DEMANDE DE PERMISSION POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI DE TOILE EN VUE DE L'ENTREPOSAGE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
  - 53, RUE DES ÉPINETTES : DEMANDE D'AJUSTEMENT DES TAXES MUNICIPALES
  - DÉPART À LA RETRAITE DE MADAME LISE POMERLEAU, RESPONSABLE DE L'URBANISME, DES COURS D'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT : REMERCIEMENTS
  - OUVERTURE DE POSTE : INSPECTEUR MUNICIPAL EN URBANISME, DES COURS D'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

31. PÉRIODE DE QUESTIONS
32. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**3. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET PARTICIPATION PAR VISIOCONFÉRENCE**

**124034-05-2020** **CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 21 AVRIL 2020**

**124035-05-2020** **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2020 et de la séance d'ajournement du 21 avril 2020 ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux susmentionnés, comme rédigés, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

**5. SOUMISSIONS : PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT RUE DES ÉPINETTES**

**124036-05-2020** **Considérant** que le conseil municipal avait prévu, au programme des immobilisations 2020, le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue des Épinettes;

**Considérant** qu'en vertu de la résolution 123951-01-2020, un appel d'offres public a été publié sur le site Seao afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation desdits travaux;

**Considérant** que la municipalité a reçu 4 soumissions des compagnies suivantes :

- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| 1) Giroux et Lessard Ltée              | 163 317,11 \$, taxes incluses; |
| 2) Construction Abénakis Inc.          | 195 216,05 \$, taxes incluses; |
| 3) R.J. Dutil & Frères Inc.            | 198 498,95 \$, taxes incluses; |
| 4) Les Constructions de l'Amiante Inc. | 200 510,54 \$, taxes incluses; |

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la plus basse soumission conforme soit celle de la compagnie Giroux et Lessard pour la somme de cent



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

soixante-trois mille trois cent dix-sept dollars et onze sous (163 317,11 \$), taxes incluses.

N° de résolution  
ou annotation

**6. DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - ESTIMATION**

**6.1 191, ROUTE 271**

**124037-05-2020** **Considérant** que le propriétaire du 191, Route 271 demande à la municipalité, et ce, par écrit de raccorder sa propriété aux réseaux d'aqueduc et d'égout ;

**Considérant** que le service des travaux publics confirme que ledit raccordement est possible par la rue St-Rosaire avec l'autorisation du propriétaire du lot 4 698 373 possédant une servitude sur le lot 6 031 083 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer le propriétaire du 191, Route 271 que la municipalité accepte de raccorder sa propriété aux réseaux d'aqueduc et d'égout conditionnellement à l'obtention des documents suivants :

- Entente intervenue avec le propriétaire du lot 4 698 373 dans laquelle la municipalité est expressément autorisée à installer deux entrées de service l'une à la limite de la servitude sur la rue St-Rosaire et la deuxième aux limites de l'emprise de la route 271 ;
- un dépôt d'un montant de 325 \$ est exigé, en vertu du *Règlement numéro 569-2018 sur la tarification pour certains biens, services et activités de la municipalité* et sera crédité sur la facture des coûts réels du raccordement; un montant de 1 831,42 \$ est assumé par la municipalité; les travaux de raccordement sont estimés à 24 000 \$.

**6.2 238, ROUTE 271**

**124038-05-2020** **Considérant** que le propriétaire du 238, Route 271 demande à la municipalité, et ce, par écrit de raccorder sa propriété aux réseaux d'aqueduc et d'égout (conduite de refoulement) ;

**Considérant** que le service des travaux publics confirme que ledit raccordement est possible à partir de la rue des Mélèzes en traversant le lot 4 698 868 propriété municipale ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de céder, à titre gratuit, une servitude aux limites sud du lot 4 698 868 d'une largeur de 6 pieds sur une longueur approximative de 108 pieds; cette servitude servira à l'installation et l'entretien des conduites d'aqueduc et d'égout (conduite de refoulement) desservant la propriété sise au 238, Route 271; un dépôt d'un montant de 325 \$ est exigé, en vertu du *Règlement numéro 569-2018 sur la tarification pour certains biens, services et activités de la municipalité* et sera crédité sur la facture des coûts réels du raccordement; un montant de 1 831,42 \$ est assumé par la municipalité; les travaux de raccordement sont estimés à 1 000 \$; d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis pour la conclusion de ladite transaction.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**7. ÉTANGS D'ÉPURATION : PROPOSITION POUR LA MESURE DES BOUES**

N° de résolution  
ou annotation

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 19 mai 2020.

**8. RECONNAISSANCE DU TRAITEMENT PRIORITAIRE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : LOT 4 698 176 – 70, 1<sup>RE</sup> RUE DU LAC-AUX-CYGNES**

**124039-05-2020** **Considérant** que le propriétaire du lot 4 698 176 – 70, 1<sup>re</sup> Rue du Lac-aux-Cygnés a déposé, au service d'urbanisme, une demande de dérogation mineure ;

**Considérant** qu'en période d'état d'urgence sanitaire dû à la pandémie de la COVID-19, le conseil municipal doit statuer sur la priorité de traitement de ladite demande de dérogation mineure ;

**Considérant** que ce dossier implique une transaction ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconnaître comme prioritaire le traitement de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 698 176 – 70, 1<sup>re</sup> Rue du Lac-aux-Cygnés ; l'assemblée publique de consultation est fixée au 19 mai 2020 à 19 h 30 ; les personnes intéressées par la demande pourront se faire entendre lors de l'assemblée publique de consultation diffusée sur la page Facebook de la municipalité en utilisant le micro et/ou par clavardage de l'application Zoom ou faire parvenir les questions, au préalable, par courriel ou en déposant un écrit au bureau municipal avant le 19 mai 2020 à 19 h.

**9. DEMANDE D'EXCLUSION À LA CPTAQ : AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL**

**124040-05-2020** **CONSIDÉRANT** qu'une offre d'achat a été formulée par la Municipalité auprès du propriétaire du lot 4 699 006 du cadastre du Québec en vue de se porter acquéreur de la quasi-totalité dudit lot pour les fins d'agrandissement du parc industriel, laquelle offre d'achat a été dûment acceptée;

**CONSIDÉRANT** que cette offre d'achat était notamment conditionnelle à l'exclusion de la zone agricole du lot 4 699 006 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une demande en vue d'exclure le lot 4 699 006 de la zone agricole aux fins d'agrandissement de son parc industriel;

**CONSIDÉRANT** que le 22 avril dernier, la CPTAQ a émis un deuxième avis de modification de l'orientation préliminaire dans ce dossier (no 415171), indiquant qu'elle s'apprêtait à rendre une décision accueillant en partie seulement cette demande;

**CONSIDÉRANT** que l'offre d'achat était notamment conditionnelle à l'exclusion de toute la partie du lot 4 699 006 que projetait acquérir la Municipalité, en plus de vérifications environnementales lui permettant de s'assurer que le lot pourrait être utilisé à des fins d'agrandissement du parc



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

industriel sans qu'il soit nécessaire de procéder à des travaux de décontamination et sans contrainte découlant de la présence de milieux humides;

**CONSIDÉRANT** que les études réalisées démontrent la présence de contaminants et de milieux humides à certains endroits, ce qui restreint les possibilités d'utilisation du lot;

**CONSIDÉRANT** que le nouveau cadre légal applicable aux milieux humides ainsi que les discussions qui ont eu cours avec la Direction régionale du ministère de l'Environnement sont à l'effet que certains de ces milieux humides devront être préservés et que les milieux humides qui seront affectés devront faire l'objet d'une compensation;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité informe le propriétaire du lot 4 699 006 qu'une fois que la décision de la CPTAQ sera rendue et effective, elle pourra choisir de renoncer à l'offre d'achat et de se libérer de celle-ci vu le non-respect des conditions stipulées en sa faveur;

**QUE** pour les parties demeurent liées par cette offre d'achat et que la Municipalité pourrait toujours choisir de renoncer aux conditions stipulées en sa faveur pour tout de même se porter acquéreur du lot au prix convenu;

**QUE** la décision que s'apprête à rendre la CPTAQ ainsi que les études réalisées sur le lot posent de sérieuses restrictions quant à la possibilité d'y agrandir le parc industriel de sorte que le conseil, sans renoncer aux droits que lui confère l'offre d'achat existante, mandate le maire afin de négocier une nouvelle offre d'achat portant sur la même superficie, mais pour un prix bien inférieur tenant compte des dites contraintes, lesdites négociations ne pourront lier la Municipalité sans l'approbation du conseil.

#### **10. COMPTES DU MOIS**

**124041-05-2020** Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 117 837,68 \$ et d'autoriser leur paiement.

#### **11. PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 4**

Madame Edith Quirion, directrice générale/sec.-très. dépose et présente le rapport budgétaire à la fin de la période 4.

#### **12. PROPOSITIONS : CONCASSÉ**

Ce point est remis à la séance d'ajournement du mardi 19 mai 2020.

#### **13. PROJET RANG ST-JEAN : RECHARGEMENT**



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**124042-05-2020** **Considérant** qu'un montant de trente-sept mille cinq cents dollars (37 500 \$) est réservé au budget 2020 pour le projet de creusage et nettoyage des fossés du rang St-Jean ;

N° de résolution  
ou annotation

**Considérant** que la proposition retenue pour les services d'une pelle mécanique est d'un montant de vingt et un mille dix-sept dollars et quarante-trois sous (21 017,43 \$), incluant les taxes ;

**Considérant** que le conseil municipal désire investir l'ensemble des argents réservés pour l'amélioration de la chaussée du rang St-Jean ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'utiliser les fonds disponibles à la fin des travaux de creusage et nettoyage des fossés pour le rechargement de la chaussée du rang St-Jean.

#### **14. PROJET RANG 4 : RÉFECTION D'UNE PARTIE**

**124043-05-2020** **Considérant** qu'un montant de cent trente mille dollars (130 000 \$) est réservé au budget 2020 pour la réfection d'une partie de la chaussée du rang 4 ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour élaborer un devis descriptif à partir d'une coupe type en vue de la réfection d'une partie de la chaussée du rang 4 et de procéder à un appel d'offres public.

#### **15. CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE**

**124044-05-2020** **Considérant** que l'épandage d'abat-poussière est nécessaire dans les rangs et rues de gravier de la municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat pour l'épandage de l'abat-poussière dans les rangs et rues de la municipalité au cours de la saison estivale 2020 à Transport Adrien Roy et Filles au prix de 0,358 \$ du litre, taxes en sus, ce prix comprend le matériel, le transport et l'épandage; le chef d'équipe du service des travaux publics établira une liste des travaux à effectuer et fera appel à la compagnie en temps et lieu.

#### **16. TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE**

**124045-05-2020** **Considérant** que chaque année, la municipalité retient les services d'une compagnie pour procéder aux travaux de rapiéçage d'asphalte ;

**Considérant** que monsieur Richard Giroux, chef d'équipe a procédé à une demande de prix auprès des compagnies ci-dessous :

**Paveuse :**

- Pavage de Beauce	139,50 \$, la tonne ;
- Pavage Jean-Luc Roy	141,75 \$, la tonne ;
- Pavage Sartigan	143,00 \$, la tonne ;

**Râteau :**





N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- Pavage de Beauce	194,00 \$, la tonne ;
- Pavage Sartigan	236,00 \$, la tonne ;
- Pavage Jean-Luc Roy	237,25 \$, la tonne ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie Les Pavages de Beauce pour les travaux de rapiéçage à la paveuse au coût de cent trente-neuf dollars et cinquante sous (139,50 \$) la tonne, taxes en sus, et au râteau à cent quatre-vingt-quatorze dollars (194 \$), la tonne, taxes en sus, en vertu du règlement relatif à la gestion contractuelle ; le budget 2020 est de 25 000 \$.

### **17. MARQUAGE DES ROUTES**

**124046-05-2020** **Considérant** que chaque année, le marquage de certaines routes doit être rafraîchi ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie Durand Marquage au coût de vingt-cinq sous (0,25 \$ du mètre), taxes en sus pour un budget de 5 000 \$.

### **18. SCELLEMENT DES FISSURES**

**124047-05-2020** **Considérant** que, depuis 2018, le service des travaux publics a mis en place un programme eu égard au scellement des fissures du réseau routier asphalté de la municipalité ;

**Considérant** que des prix ont été demandés à trois compagnies se détaillant comme suit :

Asphaltek :	2,264 \$ du mètre ;
Pavage de Beauce :	2,95 \$ du mètre ;
JAG inc. :	3,20 \$ du mètre ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie Asphaltek au coût de 2,264 \$ du mètre, taxes en sus pour un budget total de cinq mille dollars (5 000 \$).

### **19. RÉPARATION : RÉTROCAVEUSE**

**124048-05-2020** **Considérant** que l'une des deux barres d'accouplement (tie rod end) sur la rétrocaveuse est usée et doit être réparée ;

Annulé par  
124098-06-2020

**Considérant** que deux options s'offrent au conseil municipal à savoir :

- 1) Souder la barre d'accouplement (tie rod end) pour la somme approximative de 500 \$;
- 2) Changer le « spindel » pour la somme approximative de 3 000 \$;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Garage Donald Boucher à



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

souder la barre d'accouplement (tie rod end) de la rétrocaveuse pour la somme approximative de cinq cents dollars (500 \$), taxes en sus.

**20. TONTE DE PELOUSES**

**124049-05-2020** **Considérant** que le 17 février dernier, monsieur Jean-Marc Lachance a avisé la municipalité, par écrit, qu'en raison de problèmes de santé, il lui sera impossible d'honorer son contrat de tonte des pelouses de la municipalité en 2020;

**Considérant** que cette tâche peut être réalisée par un employé saisonnier sous la supervision du service des travaux publics;

**Considérant** que l'achat d'un tracteur à pelouse est nécessaire;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur François Bonenfant ; les conditions de travail sont établies dans un contrat de travail dont le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ; la résolution autorisant l'achat du tracteur à pelouse sera adoptée à la séance d'ajournement du 19 mai 2020.

**21. RUE RENAISSANCE : ÉCLAIRAGE DE RUE - PROPOSITIONS**

**124050-05-2020** **Considérant** qu'à la séance d'ajournement du 21 avril dernier, le conseil municipal avait mandaté monsieur Pier-Luc Gilbert, conseiller municipal et le service des travaux publics pour la réalisation d'un plan d'implantation des poteaux servant à porter les fils et à l'installation des lumières de rues;

**Considérant** que ledit plan a été réalisé et transmis aux contribuables du secteur concerné;

**Considérant** que la municipalité a reçu un commentaire positif sur le projet et une demande de modification dont cette dernière n'est, malheureusement, pas réalisable;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'implantation de 14 poteaux et de 8 lumières de rue en vertu de plan déposé dans le développement domiciliaire de la rue Renaissance; la résolution autorisant l'achat des matériaux sera adoptée à la séance d'ajournement du 19 mai 2020.

**22. OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE :  
ADOPTION DU BUDGET 2020**

**124051-05-2020** **Considérant** que la Société d'habitation du Québec a dû réviser l'émission de sa première publication de ses budgets;

**Considérant** qu'il y a eu des erreurs de transcription de certains montants, occasionnées par le regroupement des Offices le 1<sup>er</sup> janvier 2020;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget 2020 révisé de l'Office Municipal d'Habitation à savoir:



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

	<b>Initial</b>	<b>Révisé 1</b>
<u>Revenus</u>	45 953 \$	45 953 \$
 <u>Dépenses</u>		
Administration	9 474 \$	9 474 \$
Conciergerie et entretien	10 871 \$	12 840 \$
Énergie, taxes, assurances, sinistres	18 836 \$	18 836 \$
Remplacement, amélioration, modernisation	0 \$	13 500 \$
Financement	5 903 \$	5 903 \$
Services à la clientèle	2 212 \$	2 212 \$
Sous-Total des dépenses	47 296 \$	62 765 \$
 Déficit	 1 343 \$	 16 812 \$
 Contributions:		
Société d'Habitation du Québec (90 %)	1 209 \$	15 131 \$
Municipalité (10 %)	134 \$	1 681 \$
 RAM capitalisé	 0 \$	 200 000 \$
Numéro d'ensemble immobilier : 2675.		

**23. SERVICE DES INCENDIES : ACHAT LAVEUSE INDUSTRIELLE  
- DÉCONTAMINATION DES BUNKERS**

**124052-05-2020** **Considérant** qu'en plus des règles sanitaires à observer dû à la pandémie à la COVID-19, le schéma de couverture de risques en matière incendie exige la décontamination des bunkers à chaque intervention ou à un minimum d'une fois par année ;

**Considérant** qu'actuellement, le service des incendies de la Ville de Beauceville dessert notre municipalité pour la désinfection des bunkers à concurrence de 75 \$ l'unité / par nettoyage ;

**Considérant** que la fréquence de décontamination a augmenté et il serait rentable à court terme d'acquérir l'équipement ;

**En conséquence**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une laveuse industrielle chez le commerçant Meubles et Nous inc. pour la somme de trois mille huit cent soixante-trois dollars et quinze sous (3 863,15 \$), taxes en sus.

**24. CONSTITUTION D'UNE ORGANISATION MUNICIPALE DE LA  
SÉCURITÉ CIVILE**

**124053-05-2020** **Considérant** que le poste de substitut comme coordonnateur municipal de la sécurité civile est vacant ;

**Considérant** que madame Nathalie Poulin, coordonnatrice municipale de la sécurité civile à la municipalité de St-Evariste accepte d'occuper ledit poste ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de madame Nathalie Poulin pour occuper le poste de substitut comme coordonnateur municipal de la sécurité civile.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**25. DEMANDE DE DON À LA FIRME WSP : ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR ET DE BUTS DE HOCKEY**

124054-05-2020

Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une aide financière d'un montant de deux mille trois cent quatre-vingts dollars (2 380 \$) à la firme d'ingénieurs WSP en vue de l'achat d'un défibrillateur pour le chalet de l'OTJ ainsi que le renouvellement des buts de hockey incluant les filets.

**26. POLITIQUE FAMILIALE : FORMATION D'UN COMITÉ**

124055-05-2020

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité d'améliorer les conditions de vie des familles de son territoire;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de mettre à jour et de réaliser une politique familiale ainsi que le plan d'action qui lui est associé;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale globale (MRC) visant à réaliser une politique familiale;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit dans le cadre de cette démarche de politique familiale nommer un élu responsable de la démarche au niveau municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit dans le cadre cette démarche créer un comité de pilotage responsable de la démarche au niveau municipal comprenant le responsable des questions familles et aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit également s'assurer de mettre sur pied un comité pour suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre du plan d'action ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité :

**Que** la municipalité procède à la création d'un comité de pilotage et de suivi de la politique familiale et de son plan d'action composé des personnes suivantes :

- Josette Labbé, représentant des aînés;
- Claude Fournier, représentant des aînés;
- Marie-Soleil Gilbert, coordonnatrice aux loisirs et à la culture;
- Samuel Duval, coordonnateur aux loisirs et à la culture par intérim;
- Marie-Ève Poulin, représentante des familles;
- Nadia Tremblay (chargée de projet);

Ce comité sera sous la responsabilité de madame France Bégin, l'élue responsable des questions Familles et Aînés (RQFA).

Le comité de pilotage de la politique familiale aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

- De produire un bilan des actions réalisées en lien avec le dernier plan d'action de la politique familiale, incluant une auto-évaluation sur le déroulement de la démarche et les résultats des actions implantées dans la municipalité;
- D'assurer la mise à jour et la réalisation de la politique familiale ainsi que le plan d'action qui en découle
  - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
  - en consultant des citoyens de tout âge;
  - en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Famille;
- De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles;
- D'agir à titre de comité de suivi du plan d'action, ce qui implique de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre. Au sein de ce comité, au moins deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des familles par leurs engagements dans leur communauté ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier « famille » de la municipalité ;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Famille »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

## **27. TÉLÉTRAVAIL : POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 19 mai 2020.

## **28. CORRESPONDANCE**

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'avril 2020.

## **29. RAPPORT DES COMITÉS**

- Madame France Bégin, conseillère responsable du dossier des Arts de la rue, fait un compte-rendu de la dernière rencontre du comité pour le choix de l'œuvre d'art qui sera peinte sur le mur nord du garage municipal.
- Monsieur Jonathan Pépin, délégué municipal à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, fait un compte-rendu de certaines décisions.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

Monsieur le maire, Eric Rouillard perd sa connexion internet et n'est plus présent à la séance. Il est 20 h 22.

Monsieur Marc Grenier, maire suppléant, préside la séance.

**30. AUTRES ITEMS**

- **30, 2<sup>E</sup> RUE LAC-RAQUETTE : DEMANDE DE PERMISSION POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI DE TOILE EN VUE DE L'ENTREPOSAGE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 19 mai 2020.

- **53, RUE DES ÉPINETTES : DEMANDE D'AJUSTEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 19 mai 2020.

- **DÉPART À LA RETRAITE DE MADAME LISE POMERLEAU, RESPONSABLE DE L'URBANISME, DES COURS D'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT : REMERCIEMENTS**

**124056-05-2020** **Considérant** que madame Lise Pomerleau, responsable de l'urbanisme, des cours d'eau et de l'Environnement quittera ses fonctions pour une retraite, bien méritée, à la fin du mois de mai 2020;

**Considérant** qu'elle se rend tout de même disponible jusqu'au 17 juillet 2020, pour former la nouvelle ressource ou pour dépanner;

**En conséquence**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité de voter une motion de remerciements à Madame Lise Pomerleau pour sa prestation de services, sa rigueur et son excellent travail au cours de son mandat.

- **OUVERTURE DE POSTE : INSPECTEUR MUNICIPAL EN URBANISME, DES COURS D'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**124057-05-2020** **Considérant** que suite à l'annonce du départ à la retraite de madame Lise Pomerleau, responsable de l'urbanisme, des cours d'eau et de l'Environnement, il est nécessaire de procéder à l'affichage de poste;

**En conséquence**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage du poste d'inspecteur municipal en urbanisme, des cours d'eau et de l'environnement.

Monsieur le maire, Eric Rouillard, rejoint la séance. Il est 20 h 30.

Il fait un retour sur le texte publié dans l'Écho de la Place eu égard au projet de la 2<sup>e</sup> rue Leclerc.

**31. PÉRIODE DE QUESTIONS**



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Les personnes à l'écoute de la séance sur la page Facebook de la municipalité posent des questions aux membres du conseil.

N° de résolution  
ou annotation

**32. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**124058-05-2020** Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au mardi 19 mai 2020 à 19 h 30. Il est 20 h 34.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.

